



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
23 octobre 2017
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 octobre 2017, à 15 heures

Président : M. Jürgenson (Estonie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 05.

Débat général (suite)

1. **M. Blanchard** (Canada), s'exprimant au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de son propre pays, dit que des progrès considérables ont été réalisés au cours des deux dernières années dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif de développement durable n° 5 doit être au tout premier rang des efforts collectifs, en tant que moyen le plus efficace pour éliminer la pauvreté, promouvoir une prospérité profitant à tous et assurer une paix et un développement durables. Selon les estimations, le produit intérieur brut mondial est inférieur de 28 000 milliards de dollars à ce qu'il pourrait être parce qu'aucun pays n'est encore parvenu à l'égalité des sexes. Les femmes et les filles méritent d'avoir les mêmes chances que les hommes et les garçons et doivent être traitées sur un pied d'égalité avec eux.

2. Pour honorer l'engagement de ne pas faire de laissés-pour-compte, il faut accorder une plus grande attention aux plus pauvres et aux plus vulnérables. C'est pourquoi les difficultés particulières des petits États insulaires en développement doivent bénéficier de la plus haute attention. Il faut également consacrer davantage d'efforts et de ressources aux pays les moins avancés pour éviter que leur retard ne s'accroisse. Enfin, il importe de prendre en compte les problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays en développement sans littoral et de les aider à y faire face.

3. Dans le monde, une personne sur sept souffre d'un handicap; ces personnes et leurs familles sont souvent les plus durement touchées par la pauvreté, et pour qu'elles puissent bénéficier du développement en tant que moteurs et agents du changement, il faut lever les obstacles à la participation des personnes handicapées.

4. Les objectifs de développement durable concernent tous les pays, sans exception. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande consacrent une grande partie de la mise en œuvre de ces objectifs au niveau national aux peuples autochtones des trois pays, qui sont trop souvent laissés à la traîne, et à la promotion de l'inclusivité, du pluralisme et de la coexistence pacifique au sein de leurs sociétés toujours plus diverses. Ils s'emploient également à satisfaire les aspirations humaines à une plus grande égalité et à un travail décent, grâce à des mesures visant à élargir les débouchés des entreprises, à créer des emplois de qualité et bien rémunérés et à assurer une croissance

économique réelle qui profite à tous, pas seulement aux plus riches. À cet égard, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande continueront de suivre une ligne d'action progressiste en favorisant une véritable libéralisation des échanges pour faire en sorte que les bénéfices du commerce profitent à tous les membres de la société. Ils réaffirment l'importance qu'ils attachent à l'Organisation mondiale du commerce.

5. Il est essentiel de forger de nouveaux partenariats avec les citoyens, tous les échelons du gouvernement, les organisations non gouvernementales, la société civile et les milieux universitaires. Il faut également collaborer avec le secteur privé, encourager à mettre davantage l'accent sur la durabilité et mobiliser les milliards de dollars nécessaires pour assurer à tous un avenir durable. La nécessité de créer des partenariats multidimensionnels n'est plus à démontrer, face au défi que posent les changements climatiques. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada continueront à se battre pour l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, seul plan d'action mondial qui ait une chance raisonnable de succès. Chacun a une responsabilité envers les générations futures; l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada ne laisseront pas passer une occasion historique de construire des économies propres, prospères et tournées vers l'avenir.

6. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada appuient pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer l'Organisation des Nations Unies et rendre ses systèmes de gestion plus efficaces et responsables. Il devrait y avoir davantage de femmes aux postes de haut niveau et le système des Nations Unies pour le développement devrait recentrer son action sur la réalisation des objectifs de développement durable.

7. **M. Padilla** (Costa Rica) rappelle qu'il importe d'assurer la synergie entre les objectifs de développement durable. L'élimination de la pauvreté doit être envisagée dans une perspective multidimensionnelle. Les indicateurs macroéconomiques, en particulier le revenu par habitant, ne peuvent pleinement rendre compte de la capacité d'un pays de mettre fin à la pauvreté, d'assurer l'accès à un travail décent, d'éliminer les écarts de revenu, de véritablement donner aux femmes les moyens de se prendre en charge et de surmonter ses vulnérabilités socioéconomiques et environnementales.

8. Le Costa Rica attache une grande importance à la promotion de la bonne gouvernance, notamment dans le domaine de la fiscalité et de la politique

commerciale; cela permettrait de mobiliser des ressources en faveur du développement, d'assurer une redistribution appropriée de la richesse et de créer des conditions économiques favorables aux entreprises. Le Costa Rica se félicite de l'importante contribution de l'apprentissage entre pairs dans le domaine de la fiscalité. Pour appliquer des stratégies viables de développement durable, il est essentiel de promouvoir une gouvernance transparente et exempte de corruption. C'est pourquoi il est important de détecter et prévenir les flux financiers illicites et de promouvoir les initiatives qui favorisent la transparence dans la gestion des affaires publiques, l'application du principe de responsabilité et le respect des normes internationales telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption.

9. Le Costa Rica s'emploie à promouvoir une vision ambitieuse en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques. À cet égard, il tient à faire connaître l'action qu'il mène pour préserver les forêts et mettre en valeur les sources d'énergie renouvelables dans le cadre de la décarbonisation profonde de l'économie. Il est essentiel de renforcer l'action commune et les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et de les faire figurer expressément dans les projets de résolution de la Commission.

10. Le Costa Rica reconnaît l'importance de la stratégie définie par le Secrétaire général pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement afin d'harmoniser l'action menée par les organismes concernés pour mettre en œuvre le Programme 2030 en utilisant au mieux les ressources et en évitant les doubles emplois. Il est essentiel d'adopter une vision multidimensionnelle du développement qui aille au-delà du seul revenu par habitant et d'adopter une classification des pays qui corresponde mieux aux capacités et aux contraintes de chaque pays, en suivant les directives de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

11. Il faut redéfinir le rôle du système des Nations Unies pour le développement face aux besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire. Une stratégie globale efficace est nécessaire pour promouvoir leur développement par la coopération internationale, notamment dans les domaines du renforcement des capacités et du transfert de connaissances et de technologies. Il s'agit également d'aider ces pays à créer une infrastructure durable et de faciliter leur accès aux ressources nécessaires pour financer le développement durable.

12. Le Costa Rica réaffirme qu'il importe de favoriser l'accès des pays en développement à des données ventilées de qualité afin qu'ils puissent élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et assurer le suivi des progrès accomplis sur la voie d'un développement durable. Il faut également renforcer la coopération internationale à l'appui de politiques et de programmes visant à accroître l'investissement public et privé, national et international, dans le développement durable.

13. **M^{me} Tshering** (Bhoutan) dit que, bien qu'il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre le Programme 2030 Agenda, l'engagement pris par le Secrétaire général de réformer le système de développement des Nations Unies est une source d'encouragement.

14. En 2018, le Bhoutan lancera son 12^e plan quinquennal de développement, dans lequel ont été intégrés les objectifs de développement durable, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011–2020 et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014–2024. Il a été déterminé que le Bhoutan remplit les conditions requises pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés; il tiendra ses troisièmes élections législatives en 2018, à l'heure où les donateurs réduisent progressivement leur assistance en raison du succès modeste remporté. Le renforcement du partenariat mondial et des moyens de mise en œuvre, notamment l'aide publique au développement, sera donc essentiel pour assurer une transition sans heurts.

15. Le Bhoutan doit mettre l'accent sur les objectifs de développement 7 à 10, qui sont liés à l'économie. Le développement d'un solide secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises, la transformation structurelle et la diversification économique, la promotion de l'investissement étranger direct et la mise en place d'une infrastructure solide et résiliente lui permettront d'atteindre les autres objectifs. Le Bhoutan demande donc à ses partenaires de développement de fournir un appui dans ces domaines ainsi que pour la mise en place et l'entrée en service rapide de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

16. **M. Al Habib** (République islamique d'Iran) dit que, pour réaliser les objectifs de développement durable, il faut avant tout aider les pays en développement à mobiliser les moyens nécessaires à cette fin, ce qui demande un soutien plus efficace et une solidarité plus affirmée au niveau international. L'ONU devrait coordonner et renforcer l'action du Partenariat mondial pour le développement durable aux

niveaux régional et international. L'élimination de la pauvreté est le plus important des nombreux défis communs à relever. Le prochain rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement devrait prendre en compte les priorités et les besoins nationaux et régionaux. Les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies devraient apporter une contribution essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable en aidant à renforcer les capacités des pays en développement.

17. Le développement durable et la paix sont indissociables. Les conflits, les actes extrémistes et les guerres se sont multipliés au cours des dernières années, et leur persistance au Moyen-Orient a plongé des millions de personnes dans l'extrême misère. Pour atteindre les objectifs de stabilité régionale, de prospérité et de développement durable, il faut s'attaquer à la pauvreté et aux autres besoins à satisfaire et défis à relever. Un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire, dépolitisé et équitable qui contribue à la croissance et au développement durable est indispensable, surtout pour les pays en développement.

18. Le sixième plan national de développement de la République islamique d'Iran met l'accent sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Les efforts déployés par le pays lui ont permis d'améliorer son indice de développement humain au cours des dernières années et d'avancer sur la liste des pays les plus prospères (Legatum Prosperity Index) entre 2013 et 2016. Des progrès ont également été accomplis par rapport à certaines cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 2, avec une réduction de plus de 65 % de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans. La santé publique est une priorité fondamentale pour le Gouvernement iranien, qui a lancé un ambitieux programme visant à offrir une couverture sanitaire universelle d'ici à 2025, soit cinq ans avant la date fixée pour atteindre l'objectif correspondant. Plus de 90 % des Iraniens ont accès à l'eau potable et à des services d'assainissement et plus de 40 % sont raccordés au tout à l'égout.

19. Le Gouvernement iranien s'est également fixé pour objectif de mettre un terme à l'analphabétisme et d'assurer la gratuité de l'enseignement public. Les acteurs non gouvernementaux et le secteur privé contribuent pour beaucoup au financement de l'éducation, à hauteur de 12 % pour l'enseignement public, de 85 % pour l'enseignement supérieur et de 65 % pour la formation technique et professionnelle.

20. Les conséquences néfastes des changements climatiques demeurent un défi commun à relever; les efforts déployés par le Gouvernement iranien pour réduire les émissions n'ont pas abouti, en partie à cause des sanctions unilatérales injustes imposées au pays. Malgré cela, la République islamique d'Iran a élaboré des plans et des programmes visant à assurer sa transition vers une économie à faible émission de carbone et prévoit de mettre en œuvre des plans nationaux de développement qui tiendront dûment compte des moyens de lutter contre les changements climatiques sous tous leurs aspects. La dégradation des terres, la désertification, la remise en état des sols, la pollution, la destruction des habitats, l'élévation du niveau de la mer, les changements climatiques, les pénuries d'eau, les tempêtes de poussière et les tempêtes de sable et la mortalité des espèces marines sont tous des problèmes régionaux; le pays continue à chercher des moyens de collaborer aux niveaux régional et sous-régional afin de mettre en place un dispositif efficace pour atteindre les objectifs régionaux de développement durable.

21. **M. Djani** (Indonésie) dit que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 mais que le rythme est trop lent pour de nombreuses cibles. Un grand nombre de personnes vivent encore dans la pauvreté, avec un accès limité aux soins de santé, à l'éducation et aux ressources économiques. Les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer constituent une menace pour les petits États insulaires en développement qui sont des archipels. La communauté internationale doit faire davantage pour s'attaquer à ces problèmes, compte tenu de l'interdépendance de tous les éléments du Programme.

22. Si de nombreux pays ont intégré les objectifs de développement durable dans leurs stratégies nationales et locales de développement, cela ne suffit pas, car les défis à relever dépassent les frontières et les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs sont dispersées. La Commission devrait jouer un rôle fédérateur pour aider à relever les défis par des moyens novateurs dans un certain nombre de domaines importants. Le partenariat mondial doit être renforcé et redynamisé d'une manière efficace et rationnelle. Au niveau international, les États, les organismes des Nations Unies et les organisations qui s'occupent de développement, les organisations internationales non gouvernementales et les entreprises multinationales, ainsi que les établissements universitaires et les instituts de recherche, doivent tous travailler ensemble. Aux niveaux national et local, il s'agit de renforcer la collaboration entre les autorités nationales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les

philanthropes, les milieux universitaires et la population locale. La Commission devrait encourager les parties prenantes, à tous les niveaux, à agir de manière plus cohérente et concertée pour produire des synergies.

23. Il convient d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre des engagements pris sur le plan international en faveur du développement durable, car ils sont liés entre eux et se recoupent parfois. À cet égard, en juin 2017, à la Conférence sur les océans, l'Indonésie a recensé 12 engagements volontaires pris en vue d'enrayer la destruction des océans, concernant notamment la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la réduction des déchets plastiques, qui sont l'un des principaux polluants du milieu marin, et la conservation et la durabilité des ressources marines.

24. La Commission devrait encourager le débat sur les moyens de renforcer la coordination et la coopération en matière de migrations internationales et de mobilité humaine, s'agissant notamment de la protection des travailleurs migrants. Elle devrait également suivre la mise en œuvre de tous les engagements pris et veiller ainsi à ce que l'appui voulu soit fourni en vue de la réalisation des objectifs locaux, en gardant à l'esprit les besoins et les problèmes des pays en situation particulière.

25. Assurer des capacités et des ressources suffisantes est une condition préalable à la mise en œuvre des engagements pris sur le plan international en faveur du développement durable. La Commission ayant une vue d'ensemble des capacités et des ressources mondiales, elle pourrait faire en sorte qu'il soit remédié au manque de capacités et de ressources. La réalisation des engagements pris au titre de l'aide publique au développement est un autre aspect important du financement du développement et cette forme d'aide doit être combinée avec les ressources internes.

26. L'Indonésie s'est dotée d'un secrétariat et d'institutions connexes, par décret présidentiel, afin de coordonner et mettre en œuvre les objectifs de développement durable et de suivre les progrès accomplis selon une approche multipartite.

27. **M^{me} Flores** (Panama) dit que dans un contexte international complexe et difficile, et alors que le système des Nations Unies est en pleine réforme, la coopération multilatérale est essentielle non seulement en termes de ressources économiques mais aussi pour le renforcement des capacités et l'échange des pratiques exemplaires. Pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, il faut prendre en compte les besoins des pays en

développement. Les pays en développement à revenu intermédiaire sont confrontés à d'énormes difficultés, notamment des niveaux élevés de pauvreté et de fortes inégalités. L'élaboration d'un plan d'action global de coopération avec ces pays est de la plus haute importance, de même que la définition de paramètres qui tiennent compte de la nature multidimensionnelle de la pauvreté et du développement. Afin d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable, le Panama propose que les pays à revenu intermédiaire soient reconnus comme des bénéficiaires de la coopération, mais sans perdre de vue leur rôle croissant comme prestataires de la coopération. Alors que la coopération Sud-Sud gagne en puissance, elle devrait compléter et renforcer la coopération Nord-Sud au lieu de la remplacer.

28. Les catastrophes naturelles qui ont récemment frappé Cuba, les pays des Caraïbes, le Mexique et les États-Unis d'Amérique ont souligné la nécessité de renforcer la solidarité et l'assistance mutuelle entre pays. Pour atteindre les objectifs, il est impératif de mettre en œuvre l'Accord de Paris. Les effets des changements climatiques sont de plus en plus graves et aucune nation ou communauté ne peut y échapper.

29. Le Panama maintient sa position sur la gouvernance économique mondiale et souligne qu'il importe d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement à la prise des décisions et à la définition des normes. Il faut continuer de s'employer à améliorer la transparence financière du système mondial : son utilisation inappropriée n'est pas due à la législation ou à la politique de tel ou tel pays mais à une économie mondiale immorale qui s'enrichit sur le dos des plus vulnérables. Les efforts faits pour éliminer les flux financiers illicites d'ici à 2030 doivent se poursuivre, notamment la lutte contre l'évasion fiscale et la corruption, en renforçant les réglementations nationales et la coopération internationales.

30. **M^{me} Currie** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation se félicite de la vision qui a inspiré le plan de réforme de l'Organisation formulé par le Secrétaire général pour mieux servir les peuples de tous les pays; la Commission doit prendre à cœur cette vision. Les États-Unis sont convaincus qu'en prônant l'unité d'action et des réformes ambitieuses, l'ONU s'imposera comme une force plus puissante, plus efficace et plus juste pour la paix et l'harmonie dans le monde.

31. La Commission ne peut rester sourde aux appels à une réforme ni tribunaire du passé. Elle doit consacrer son temps et son énergie aux travaux qui produisent des résultats bien réels. Il y a trop de discours et pas

assez d'action, trop de politisation et pas assez de résultats. Il faut chercher à limiter les doubles emplois et les chevauchements d'activités, à réduire le nombre et la longueur des rapports, à mener des négociations plus efficaces qui produisent des résultats concrets. Les ressources sont limitées et ne peuvent être gaspillées dans des résolutions, des négociations, des réunions, des conférences et des rapports dépassés, inutiles et inefficaces. Bien que la Commission ait marqué des progrès en 2016 en s'efforçant de respecter un calendrier serré et de réduire au minimum les prolongations de délai, il reste beaucoup à faire. En particulier, de grands progrès sont à faire au titre des points de l'ordre du jour et les textes des résolutions devraient être simplifiés et regroupés afin d'éviter de multiples négociations sur des questions apparentées. Les délais fixés pour la présentation des résolutions et la conclusion des négociations doivent être respectés et il faut veiller à ce que la Commission accomplisse son travail efficacement et sans retard.

32. La délégation américaine ne négociera aucun projet de résolution après la clôture officielle de la session de la Commission, lors de réunions informelles et sans tenir compte des incidences sur le budget-programme. Si la Commission reprend ses anciennes pratiques improductives, les États-Unis n'auront d'autre choix que de recourir au vote pour s'opposer aux projets de résolution qui font double emploi ou contiennent des dispositions qui franchissent une « ligne rouge » bien connue. Plutôt que de suivre cette voie, la délégation américaine préférerait travailler avec toutes les délégations pour rationaliser l'ordre du jour de façon à avoir un impact optimal sur les questions économiques et de développement qui sont importantes pour tous. Toutes les délégations doivent cependant travailler ensemble pour tirer le meilleur parti des ressources en les utilisant judicieusement afin d'atteindre ces objectifs. Une réforme audacieuse est une rupture avec le passé, l'abandon des mauvaises habitudes.

33. Les projets de résolution de la Commission doivent être conformes au Programme 2030, au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et aux accords multilatéraux transformateurs récemment conclus, qui sont au cœur du mandat de l'Organisation dans le domaine du développement. Les États-Unis sont convaincus que les États Membres peuvent, et doivent, travailler ensemble pour apporter des solutions concrètes à ces problèmes difficiles. La clef du succès est de se parler clairement et fréquemment. L'accord ne sera certes pas universel, mais il faut parvenir à des compromis pour éviter les

confrontations répétées sur des questions pour lesquelles, même avec les meilleures intentions, le consensus n'est simplement pas possible.

34. **M. Madisa** (Botswana) dit qu'il est impératif d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Le changement climatique est l'un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable dans le monde entier, avec des effets néfastes tels que la baisse de la production agricole, l'augmentation de l'insécurité alimentaire et le stress hydrique. À cet égard, le Botswana réaffirme son attachement à l'Accord de Paris.

35. Compte tenu des vulnérabilités des pays en développement sans littoral, il est essentiel de mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014–2024 parallèlement au Programme 2030; l'assistance technique, le renforcement des capacités et l'aide financière sont d'une importance critique s'agissant d'atténuer les effets de l'enclavement de ces pays. Leur intégration dans l'économie mondiale, en facilitant l'exportation de leurs biens et services, passe par le développement de leur infrastructure, la libéralisation des échanges et l'harmonisation des règles d'origine et de transit.

36. La délégation botswanaise se félicite que la présente session coïncide avec l'examen biennal du point 21 d) de l'ordre du jour intitulé « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire », sachant que ces pays représentent 70 % de la population mondiale et un tiers du produit intérieur brut mondial et qu'ils abritent 73 % des pauvres du monde. Sans une meilleure coordination entre le système des Nations Unies et ces pays, ils risquent de retomber dans la catégorie des pays à faible revenu et de ne pas atteindre les objectifs de développement durable.

37. La délégation botswanaise souligne qu'il importe de donner suite au rapport du Secrétaire général intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international » (A/72/64). En dépit des progrès notables accomplis, l'Afrique reste la région du monde la moins « connectée » et ne peut donc pas recueillir tous les avantages de la révolution des technologies de l'information, condition indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable. Le continent doit attirer davantage d'investissements étrangers dans les infrastructures, les services, le développement des compétences et le contenu.

38. **M. Salam** (Liban) dit que la mise en œuvre du Programme 2030 mettra à rude épreuve les capacités financières, institutionnelles et humaines de la plupart des pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire; le système des Nations Unies jouera donc un rôle crucial en aidant ces pays à mettre en œuvre le Programme et à l'intégrer dans leurs plans nationaux de développement. À cet égard, le nouvel examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 71/243 de l'Assemblée générale) fournira un cadre indispensable.

39. L'appel lancé aux entités du système des Nations Unies pour le développement, dans la résolution, afin de mieux coordonner leurs activités avec celles d'aide humanitaire et de consolidation de la paix menées au niveau national dans les pays faisant face à des situations d'urgence humanitaire et dans les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit a une résonance particulière pour le Liban, qui a accueilli plus de 1,2 million de réfugiés syriens. Cet afflux massif a accentué les problèmes existants en ralentissant la croissance économique, en accroissant le chômage et la pauvreté et en surchargeant les infrastructures. La coordination avec les organismes des Nations Unies est donc essentielle pour répondre aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil. En octobre 2016, le Gouvernement libanais et le système des Nations Unies ont adopté un nouveau cadre stratégique pour la période 2017–2020 qui reflète une vision globale du Liban, compte tenu des problèmes multidimensionnels auxquels le pays est confronté et des mandats multiples dans le cadre desquels l'ONU travaille dans le pays. Ce nouveau cadre est particulièrement important pour mobiliser les compétences spécialisées et les ressources de l'Organisation alors que le Liban doit résoudre les problèmes de sécurité, les problèmes de gouvernance et les problèmes politiques et socioéconomiques qui compromettent sa stabilité.

40. La marée noire causée par la destruction, par Israël, de réservoirs de pétrole à El-Jiyeh en juillet 2006 et son blocus militaire continuent d'avoir un impact sur la santé publique, la croissance économique et le développement durable du Liban. L'intervenant exhorte la communauté internationale à adopter au cours de la présente session une autre résolution sur la question pour demander à Israël de prendre en charge le coût du nettoyage.

41. **M. Plasai** (Thaïlande) dit qu'au rythme actuel de mise en œuvre, il sera impossible d'atteindre d'ici à 2030 toutes les cibles définies dans les objectifs de développement durable. Il faut progresser de manière

équilibrée dans tous les domaines – économique, social et environnemental. Tous les efforts de développement doivent être guidés par une approche du développement axée sur l'être humain, avec la participation de toutes les parties prenantes. La Thaïlande s'emploie à encourager les partenariats entre les secteurs public et privé et la population et soutient l'action menée par le secteur privé en faveur du développement durable. Elle donne également aux collectivités locales les moyens de trouver des solutions locales pour réaliser les objectifs de développement durable.

42. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour réduire les inégalités, le Gouvernement thaïlandais applique une politique visant à mettre en valeur les ressources humaines et à créer une économie novatrice et fondée sur la valeur. Il a également mis en place un régime d'assurance maladie universelle qui couvre aujourd'hui pratiquement toute la population, et un système éducatif qui assure 15 années d'enseignement gratuit pour tous les enfants thaïlandais, filles et garçons. Les deux systèmes ont été étendus à divers groupes de migrants. Le Gouvernement thaïlandais accorde la priorité à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes et continue à promouvoir l'accès des femmes au crédit et à des possibilités d'emploi, notamment les femmes rurales et les femmes ayant des besoins particuliers.

43. La Thaïlande est attachée aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques et s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement. D'autres mesures sont mises en œuvre pour intégrer les dispositions du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030) dans la législation et les politiques nationales. Compte tenu du rôle décisif que joue la coopération internationale dans ce domaine, la Thaïlande fait régulièrement des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est et a récemment annoncé une contribution de 150 000 dollars à l'appui des secours fournis à la suite de l'ouragan Irma.

44. Enfin, se félicitant que le texte issu du deuxième Forum sur le financement du développement contribue à faire avancer le Plan d'action d'Addis-Abeba, l'intervenant souligne l'importance de l'aide publique au développement, de la mobilisation des ressources nationales obtenues grâce à la bonne gouvernance, des partenariats public-privé nationaux et internationaux, ainsi que de la coopération Sud-Sud et de la

coopération triangulaire; la Thaïlande mène des activités de coopération technique et partage son approche du développement avec de nombreux pays d'Asie, du Pacifique et d'Afrique. Elle se félicite de la réouverture du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud à Bangkok.

45. **M. Sinha** (Inde) dit que les deux dernières années ont été marquées par des avancées importantes dans la réalisation des objectifs de développement durable. Dans un esprit de solidarité après la série de catastrophes naturelles qui ont récemment frappé les Caraïbes, le Mexique et certaines régions des États-Unis d'Amérique, le Gouvernement indien a fait une contribution à l'appui des activités de secours et de relèvement. Ces crises ont suscité un regain d'attention sur les facteurs anthropiques du changement climatique et souligné la nécessité d'accorder l'attention voulue à la résilience, à la réduction des risques de catastrophe et à la transition vers les énergies renouvelables. L'Inde adhère pleinement aux dispositions du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030) et a accueilli la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe en novembre 2016. Elle a également pris des mesures visant à promouvoir la transition vers les énergies renouvelables et lancé l'Alliance internationale pour l'énergie solaire dans le but de mobiliser des ressources transnationales et de promouvoir les activités de recherche-développement dans ce domaine. L'Inde accueillera un sommet sur le solaire, « Intersolar India 2017 », en décembre 2017.

46. La réforme du système des Nations Unies pour le développement sera d'une importance critique pour maintenir l'attention sur l'élimination de la pauvreté en tant qu'objectif primordial du Programme 2030. À cet égard, il sera essentiel de veiller à ce que les ressources destinées aux programmes de développement ne soient pas utilisées à d'autres fins, ce qui aurait des conséquences sur les perspectives des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

47. Les politiques nationales de l'Inde mettent l'accent sur l'élimination de la pauvreté, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, la formation professionnelle et l'emploi, l'énergie et le développement des infrastructures. Des mesures ont été prises pour promouvoir l'inclusion financière, notamment l'accès à un compte bancaire et au crédit, ainsi qu'aux subventions sur le propane à usage domestique. L'Inde attache une grande importance au renforcement de ses partenariats mondiaux avec d'autres pays en développement, notamment ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité accrue, dans

un large éventail de secteurs couverts par l'objectif 17 du Programme 2030. En juin 2017, elle a établi le Fonds de partenariat pour le développement Inde-Nations Unies en vue de contribuer davantage à la coopération Sud-Sud.

48. **M^{me} Nguyen** (Viet Nam) dit que la Commission doit tirer parti de la dynamique imprimée par les deux premières années de mise en œuvre du Programme 2030. S'il incombe à chaque pays d'accélérer la réalisation des objectifs, la coopération internationale est indispensable pour créer les conditions permettant d'éliminer la pauvreté, de réduire les inégalités et de parvenir à un développement durable. Plusieurs priorités sont apparues, qu'il est urgent de traiter à l'échelon international. Tous les acteurs du développement doivent redoubler d'efforts pour aider les pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles, au nombre desquels figure le Viet Nam. Pour mieux préparer ces pays, il faut des solutions à long terme et intégrées. À cet égard, le Viet Nam se félicite du plan d'action élaboré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour faire face au phénomène El Niño-oscillation australe.

49. Pour permettre aux pays d'éliminer la pauvreté et de parvenir à un développement durable, il est également indispensable de faire en sorte que les règles du jeu en matière de commerce international soient les mêmes pour tous, en soutenant un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable.

50. Malheureusement, les avantages produits par les innovations scientifiques et technologiques demeurent une promesse lointaine pour la majorité des pauvres. Malgré les progrès rapides réalisés par le Viet Nam dans le domaine de l'informatique et des communications, il se heurte à des obstacles tels que la croissance lente du commerce électronique et le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement. C'est pourquoi le Gouvernement vietnamien demande aux partenaires de développement de prendre la tête des activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de transfert de technologies et de savoirs. Le Viet Nam se félicite des efforts faits pour mettre en place le Mécanisme de facilitation des technologies.

51. En tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le Viet Nam a encore des vulnérabilités inhérentes. Sa délégation demande aux pays donateurs d'honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement et de mettre en œuvre les autres programmes de financement

à taux réduit afin de renforcer la résilience des pays à revenu intermédiaire. À cet égard, l'intervenante demande instamment au système des Nations Unies pour le développement de mettre au point des méthodes détaillées qui permettent de suivre les progrès en matière de développement durable grâce à des mesures allant au-delà du seul revenu par habitant.

52. **M^{me} Fisher Tsin** (Israël) exhorte les États membres de la Commission à réaffirmer leur attachement au Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris. Deux ans après le lancement du Programme 2030, il importe de réexaminer ses objectifs de développement emblématiques et de s'assurer qu'ils sont en bonne voie d'être réalisés. Israël travaille sur plusieurs fronts et avec de nombreuses parties prenantes afin de progresser sur cette voie. Il continuera de s'attacher en priorité à promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles, l'épanouissement des jeunes dans le monde entier et l'entrepreneuriat et l'innovation. Israël est déterminé à promouvoir l'utilisation des technologies agricoles au service du développement durable pour éliminer la faim dans le monde.

53. L'intervenante souligne combien il importe d'améliorer la coordination entre la Commission et les autres organes des Nations Unies afin d'harmoniser les travaux de la Commission sur le Programme 2030 de façon à en maximiser l'impact. Dans cet esprit, la délégation israélienne espère que l'esprit de partenariat et le professionnalisme l'emporteront sur la politique au sein de la Commission.

54. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit qu'il importe de tirer le meilleur parti du potentiel de la Commission pour promouvoir le développement durable, y compris la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que pour faire face aux nouveaux défis à long terme dont les conséquences sont difficiles à prévoir.

55. La Fédération de Russie augmente systématiquement sa contribution au développement durable en mettant en œuvre de vastes programmes de protection de l'environnement, notamment dans l'Arctique, en offrant davantage de produits alimentaires de qualité sur les marchés mondiaux et en élargissant sa participation aux programmes de l'Organisation mondiale de la Santé. En 2016, elle a alloué un montant de 1,16 milliard de dollars à l'appui des objectifs de développement durable. En outre, ces dernières années, elle a annulé 20 milliards de dollars de dettes dues par des pays africains.

56. Pour la Fédération de Russie, les questions les plus urgentes dont est saisie la Commission sont la

mondialisation, le développement technologique, la lutte contre les changements climatiques et la mise en valeur des ressources humaines. La mondialisation doit se fonder sur l'ouverture à la coopération et une large collaboration internationale reposant sur l'égalité des droits de tous les participants et le respect de leurs intérêts mutuels, et non sur des diktats économiques ou politiques et l'imposition de décisions unilatérales. Les initiatives d'intégration pourraient être les éléments structurels de ce processus. L'adoption d'accords multilatéraux et bilatéraux, notamment sur les zones de libre-échange, pourrait permettre de forger des partenariats importants qui ouvriraient une nouvelle page de l'histoire de la mondialisation. C'est l'objectif du vaste partenariat eurasiatique proposé par le Président de la Fédération de Russie, qui comprendrait l'Union économique eurasiatique, l'initiative « Une Ceinture et une Route » et d'autres initiatives d'intégration eurasiatique et permettrait de mettre en œuvre de grands projets communs dans les domaines des transports, de l'énergie et des communications et d'offrir ainsi de nouvelles possibilités de développement.

57. La pratique consistant à imposer des restrictions financières et commerciales unilatérales comme moyen d'exercer des pressions sur les adversaires politiques étrangers ne peut être ignorée. Les sanctions qui contournent les résolutions du Conseil de sécurité produisent l'effet contraire à celui escompté. La Fédération de Russie demande de rejeter complètement cette pratique.

58. Il convient d'accorder une attention particulière aux risques croissants que la dette des États et des entreprises représente pour le système économique mondial. Il est essentiel de mettre en place un mécanisme de restructuration de la dette souveraine qui pourrait être activé lorsque ces problèmes se posent dans un pays très endetté.

59. Il importe d'examiner attentivement les questions qui se posent en matière de développement technologique, en particulier l'économie numérique, qui a donné lieu à de nouveaux modèles qualitatifs pour les entreprises, le commerce, la logistique et les industries manufacturières et qui modifiait les modes d'éducation, de santé, de gouvernance et de communications, créant ainsi un nouveau modèle de développement. Il faut mettre en place une nouvelle série de normes internationales souples en vue d'intégrer les technologies numériques à tous les domaines de la vie, en tenant compte chaque fois de la nécessité d'assurer la sécurité de l'information pour l'État, les entreprises et le public.

60. La lutte contre les changements climatiques est non seulement une question de protection de l'environnement mais aussi une question économique. Pour atteindre l'objectif d'une augmentation de la température de moins de 2 °C prévu par l'Accord de Paris, il faudrait moderniser profondément le secteur manufacturier. La communauté internationale et les pays commencent seulement à rechercher le financement nécessaire pour assurer cette transformation. La Fédération de Russie s'était volontairement engagée à réduire d'ici à 2030 ses émissions en les ramenant à 70 % de leur niveau de 1990. Toutefois, elle prendra des décisions précises en tenant compte des décisions relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris qui seront prises dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. °

61. Il convient d'accorder une attention particulière aux ressources humaines. Le problème du chômage, en particulier des jeunes, est plus pressant que jamais. Pour y faire face, la Fédération de Russie propose notamment que les partenaires participent à la mise en place d'un groupe scientifique et technologique international russe qui appuierait les nouvelles entreprises, notamment au moyen de capital-risque, exploiterait un réseau de laboratoires appelés à mener des recherches scientifiques communes et créerait une infrastructure d'affaires moderne, notamment des centres d'affaires et de conférences.

62. La délégation russe demande à tous les pays et à toutes les parties intéressées d'unir leurs efforts pour surmonter les déséquilibres actuels, assurer la croissance durable de l'économie mondiale, mettre en place des règles équitables pour le commerce et la concurrence, réduire la pauvreté et résoudre les graves problèmes de protection de l'environnement dans le monde.

63. **M^{me} Khyne** (Myanmar) dit que malgré des progrès considérables, il existe de fortes inégalités entre les régions et que les pays les moins avancés, dont le Myanmar, ont pris beaucoup de retard dans la réalisation de bon nombre des cibles des objectifs de développement durable. Dans le même temps, des disparités demeurent entre les pays les moins avancés qui ont satisfait aux critères de reclassement et ceux dans lesquels la pauvreté persiste. Pour éliminer les inégalités et mettre fin à la pauvreté, il convient d'adopter des approches intégrées dans les domaines économique, social et environnemental, compte tenu des besoins et des priorités propres à chaque pays. Un ferme attachement au partenariat mondial est essentiel, de même que la mise en œuvre des engagements pris en matière d'aide publique au développement, en

particulier en faveur des pays les moins avancés. La délégation du Myanmar est préoccupée par la diminution de l'aide publique au développement en 2016, ainsi que par les répercussions économiques qu'ont eues la chute des cours mondiaux des produits de base et le ralentissement du commerce mondial.

64. La délégation se félicite de la création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et souligne l'importance de la coopération Sud-Sud pour l'échange de connaissances et de ressources. En outre, pour bien suivre les progrès accomplis et prendre des décisions éclairées, l'investissement dans le renforcement des capacités statistiques est essentiel. À cette fin, le Myanmar se félicite de l'adoption du cadre mondial d'indicateurs. Le Gouvernement, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a récemment publié un rapport national qui contient des données de référence pour 60 % des indicateurs pour les objectifs de développement durable.

65. Le changement climatique est un autre problème crucial, qui touche de manière disproportionnée les populations les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Le Myanmar, qui est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles liées au climat, a récemment ratifié l'Accord de Paris et l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto. Il est cependant préoccupé par le fait que nombre des pays les moins avancés ne seront pas en mesure de faire face aux contraintes financières qu'impose la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et demande instamment que davantage soit fait pour rendre plus accessible le financement de l'action climatique.

66. La politique nationale économique et de développement du Myanmar de 2016 vise à assurer un développement sans exclusif et durable axé sur l'être humain. Le Gouvernement poursuit ses efforts pour instaurer la paix et la stabilité, qui sont indispensables pour parvenir à un développement durable et équitable. Un processus de paix et de réconciliation est actuellement en cours, et deux conférences de paix de l'Union ont été organisées en vue de créer une union fédérale démocratique. Par ailleurs, le Myanmar investit davantage dans les soins de santé, l'éducation et les infrastructures et met en œuvre une feuille de route pour l'inclusion financière, élaborée avec l'aide du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies. Le Gouvernement coopère étroitement avec ses partenaires de développement pour réaliser les objectifs relatifs à l'eau arrêtés au niveau international. Il accueillera, les 11 et 12 décembre 2017, le troisième sommet Asie-Pacifique sur l'eau, organisé en collaboration avec le Forum de l'eau Asie-Pacifique en

vue de renforcer les engagements politiques pris au niveau régional de bâtir des économies résilientes face aux changements climatiques sur la base de la sécurité de l'approvisionnement en eau.

67. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) dit que les plans et politiques de développement de son Gouvernement sont alignés sur les objectifs de développement durable, compte dûment tenu des priorités, circonstances et besoins du pays, en particulier de sa diversité biologique et culturelle. Le Pérou favorise la protection des droits de l'homme, la préservation de l'environnement, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et fournit des services publics de qualité qui ont un effet considérable sur la population. Garantir l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement est sa plus grande priorité. En tant que membre du Groupe de haut niveau sur l'eau, le Pérou prend des mesures pour consolider le droit de chacun d'avoir accès à ces services.

68. Le Pérou est attaché à la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris. Par conséquent, il a créé un groupe de travail multisectoriel pour guider la transition vers une économie à faible émission de carbone, afin d'honorer ses engagements nationaux volontaires et de faire en sorte que les mesures d'adaptation aux changements climatiques soient intégrées dans ses politiques de développement durable en vue de réduire la vulnérabilité.

69. Les récents ouragans et séismes dévastateurs ont montré que les catastrophes naturelles touchent tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Pays vulnérable, le Pérou continuera à participer activement aux activités menées par la Commission en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030).

70. **M^{me} Rodriguez Camejo** (Cuba) dit que la réalisation des objectifs de développement durable exigera un engagement ferme, la volonté politique et la coopération entre tous les États Membres. La Commission doit travailler sur la base d'un débat constructif, du respect mutuel et de l'égalité souveraine de ses membres. Il faut garantir le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies et éviter que soient imposées des propositions non consensuelles qui ne représentent que les intérêts des pays développés. La Commission devrait s'efforcer, lorsqu'elle examine les questions macroéconomiques, financières, commerciales et de développement durable, d'éliminer les obstacles, les lacunes et les difficultés qui touchent particulièrement les pays les plus vulnérables.

71. Deux ans après l'adoption du Programme 2030, les inégalités et la polarisation sociale persistent dans le monde et ont même empiré, aussi bien dans les pays développés qu'entre ceux-ci et les pays en développement. Les États les plus puissants font preuve d'un manque de volonté politique et d'engagement réel à s'acquitter de leurs engagements internationaux. Une nouvelle architecture financière internationale est nécessaire pour modifier l'ordre économique international actuel et mettre fin au monopole en matière de technologies et de connaissances. Les pays industrialisés doivent accepter leur dette historique et respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées. L'exercice du droit au développement ne peut plus être reporté.

72. La communauté internationale dans sa grande majorité a rejeté à plusieurs reprises l'imposition de mesures coercitives unilatérales qui entravent la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement. Cuba rejette fermement cette pratique et une fois de plus engage instamment les États à s'abstenir de prendre et d'appliquer unilatéralement des mesures économiques, financières et commerciales qui sont incompatibles avec le droit international et avec la Charte des Nations Unies. Le peuple cubain a subi les effets de ces mesures pendant plus de cinquante ans du fait du blocus économique, commercial et financier illégal, immoral et injuste imposé par le Gouvernement des États-Unis. En dépit de ces conditions défavorables, le peuple cubain demeure résolu à actualiser son modèle économique et social et à mettre en œuvre son plan de développement pour 2030 en vue d'édifier un État socialiste indépendant, souverain, prospère, démocratique et durable.

73. L'Organisation des Nations Unies a engagé un ambitieux processus de réforme, qui devrait se dérouler de manière ouverte, transparente et inclusive, par le biais de véritables négociations entre tous les États Membres sur un pied d'égalité. Le nouveau cadre de développement doit avoir une dimension mondiale, être universellement applicable et être utile à tous les pays pour relever les défis du développement durable, mais aussi tenir compte de la situation, des capacités et du niveau de développement de chaque pays et respecter les politiques et les priorités nationales.

74. Les changements climatiques et leurs répercussions mondiales représentent un autre défi considérable qui menace la survie de l'homme. Bien que l'Accord de Paris ne soit pas suffisant pour préserver la planète pour les générations futures, il constitue un point de départ et doit être maintenu et

affiné. Aucun pays ne peut unilatéralement renoncer à sa responsabilité historique et internationale commune ni oublier sa dette écologique envers l'humanité et les générations futures. En outre, les pays développés doivent modifier leurs modes de production et de consommation irrationnels, réduire les émissions de gaz à effet de serre et honorer leurs engagements concernant le financement et le transfert de technologie aux pays en développement.

75. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que si la responsabilité principale du développement incombe aux gouvernements nationaux, la lutte contre le terrorisme est une responsabilité collective internationale et régionale. Le terrorisme que connaît son pays, qui est exploité à des fins politiques, ne vise pas seulement les infrastructures de développement et le patrimoine culturel de la Syrie; il constitue également une menace pour la paix, la sécurité et le développement dans le monde. Le pays pâtit aussi de mesures coercitives unilatérales qui constituent une forme de terrorisme en soi. L'exploitation et l'épuisement des ressources naturelles par Israël dans le Golan syrien occupé, qui ont été condamnés à maintes reprises dans les résolutions de l'Assemblée générale, créent d'autres obstacles au développement.

76. Alors même qu'elle se trouve confrontée à l'impératif immédiat de faire face à la crise, la République arabe syrienne a déjà élaboré un programme national d'après-crise, ainsi qu'un plan national de réforme institutionnelle et de lutte contre la corruption. Le Gouvernement s'emploie à parachever les mesures nécessaires pour adhérer à l'Accord de Paris. L'intervenant souligne la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Il est regrettable que certains États continuent de faire fi du principe de la souveraineté nationale sur les ressources et d'imposer des sanctions économiques, financières et commerciales unilatérales. Il ne peut y avoir de développement durable sans la paix ni de paix sans développement durable.

77. **M. Mhura** (Malawi) dit que, malgré les progrès importants enregistrés au cours de l'année écoulée, il convient de redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs de développement, en s'attachant surtout à mettre en place le train de politiques voulues pour permettre aux institutions à tous les niveaux de s'adapter au paysage mondial en évolution constante. Le Malawi a repensé ses initiatives de développement afin de mettre l'accent sur l'accroissement de la prospérité économique, l'amélioration du bien-être social et la viabilité de l'environnement.

78. Conscient du rôle crucial que jouent les technologies de l'information et des communications dans la croissance économique et le développement, le Malawi a lancé en avril 2017 un projet visant à connecter les principaux secteurs de l'économie et organismes publics à un réseau de fibre optique à haut débit. Le pays accueille avec satisfaction la création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et attend avec intérêt qu'elle devienne pleinement opérationnelle.

79. Si le commerce international est un moteur de la croissance économique partagée et de réduction de la pauvreté, il n'est pas une panacée pour le développement et doit être synchronisé avec d'autres structures et politiques favorables. Toutefois, lorsqu'il s'accompagne de politiques nationales appropriées et d'un environnement extérieur favorable, c'est l'un des plus puissants moteurs de transformation économique dans les pays pauvres, notamment en Afrique. Les pays en développement se heurtent à des obstacles qui les empêchent de tirer parti des accords commerciaux, notamment les règles d'origine et les normes de produits. Il convient de se pencher sur ces obstacles à leur intégration dans le système commercial multilatéral.

80. La pauvreté est le principal facteur transversal qui influe sur la réalisation du Programme 2030, compte tenu de sa brève échéance. Il convient de fournir une aide financière et technique, conformément aux engagements pris en vertu d'accords internationaux, et d'appuyer le transfert de connaissances et la prise de décisions équitables si l'on veut trouver des solutions aux problèmes de sécurité alimentaire, de dégradation de l'environnement et des inégalités. Il importe de disposer de données exactes et ventilées et de ressources suffisantes pour le financement du développement et de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

81. **M. Inguanez** (Malte) dit que le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris témoignent de l'importance croissante accordée au développement durable au cours des deux dernières années. S'il est essentiel que les pays s'approprient ces instruments mondiaux afin d'en assurer la mise en œuvre pleine et effective, l'ONU peut apporter une valeur ajoutée dans divers domaines d'action. Malte se félicite de la revitalisation de l'ordre du jour de la Commission et de la réforme du système de développement des Nations Unies.

82. Malte est fière des résultats qu'elle a obtenus au cours des six premiers mois de 2017 alors qu'elle assumait pour la première fois la présidence du Conseil

de l'Union européenne, dont un accord sur un nouveau Consensus européen pour le développement conforme aux objectifs de développement durable et l'adoption de la Déclaration sur l'élimination de l'obésité infantile à la quatrième réunion de haut niveau des petits pays en juin 2017.

83. Au niveau national, Malte a lancé une stratégie de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale pour 2014–2024, caractérisée par une approche participative et globale fondée sur les valeurs de solidarité, d'égalité, de dignité et de respect des droits fondamentaux de la personne humaine et de la justice sociale. La stratégie vise à relever trois grands défis : renforcer le développement durable, promouvoir l'autonomisation et la solidarité sociale et consolider les services sociaux, en mettant un accent particulier sur les groupes vulnérables.

84. Malte est à l'avant-garde des initiatives pour réduire la surpêche et conserver la biodiversité marine. La protection des stocks de poissons est au cœur de la politique du Gouvernement, qui a fixé des objectifs ambitieux et pris des engagements qui dépassent les obligations internationales et celles de l'Union européenne. Le pays continuera à contribuer à la bonne gouvernance des océans en organisant une conférence intitulée « Notre océan, un océan pour la vie », qu'il accueillera en octobre 2017. En sa qualité de Présidente en exercice du Commonwealth, Malte a également lancé une initiative visant à élaborer une « Charte bleue » pour aider les pays du Commonwealth à réaliser l'objectif de développement durable 14.

85. **M. Mahmadaminov** (Tadjikistan) dit que malgré les efforts considérables consentis depuis l'adoption du Programme 2030, les pays en développement continuent d'éprouver des difficultés à le mettre en œuvre. La communauté internationale devrait répondre aux besoins des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Ces besoins comprennent le transport de transit, les infrastructures, le commerce et la facilitation du commerce, l'industrialisation, l'intégration régionale, les moyens de mise en œuvre et la lutte contre les changements climatiques. Une assistance technique durable et adaptée et des moyens de renforcement des capacités doivent être fournis à ces pays pour leur permettre de remédier au manque d'infrastructures technologiques et aux problèmes de capacités. Le Tadjikistan invite instamment les pays développés à honorer leurs engagements non satisfaits en matière d'aide publique au développement.

86. Le Tadjikistan appuie la réforme du système de développement des Nations Unies dans le cadre des mandats donnés par les États Membres dans l'examen quadriennal complet, et sans dissocier le développement, l'action humanitaire et les autres volets.

87. Le Gouvernement tadjik accorde la plus haute importance à la promotion du programme relatif à l'eau et de l'objectif de développement durable 6 à l'échelle mondiale. Il a mené des efforts en vue de lancer la Décennie internationale d'action sur le thème « Eau et développement durable » (2018–2028) et, en septembre 2017, a organisé une rencontre de haut niveau en vue de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action, une instance importante pour le contrôle et le suivi. D'autres manifestations liées à l'eau suivront en 2018 pour marquer l'ouverture de la Décennie.

88. **M^{me} Picco** (Monaco) dit que la mondialisation a stimulé la croissance économique au niveau mondial, mais a aussi nui à de nombreux pays et groupes de population, ce qui a suscité une forte opposition à la fois contre la mondialisation et le multilatéralisme. La paix et la sécurité internationales semblent plus que jamais très menacées. Dans le même temps, l'innovation technologique constante, en particulier dans les domaines de l'énergie et de l'information, devrait permettre de trouver des solutions durables pour préserver la planète et garantir un avenir prospère pour tous. Les objectifs de développement durable offrent l'occasion de rappeler les principes et ambitions communs et de donner effet à des changements porteurs de transformation.

89. Le secteur public ne peut être seul responsable du bien-être de la société pendant cette transformation, même s'il doit créer les conditions propres à favoriser la pleine participation de tous et garantir le respect de l'intérêt public. La révolution technologique et industrielle en cours donne un pouvoir aux entreprises et à la société civile dans tous les domaines des relations internationales. Il est donc essentiel que ces changements profonds aillent de pair avec la reconnaissance de la responsabilité commune des secteurs public et privé et de la société civile. Toutefois, il existe une tendance croissante à un manque de confiance entre les secteurs et au sein de ceux-ci, d'où la nécessité d'améliorer les dispositifs de gouvernance, qui doivent être plus ouverts afin d'encourager un comportement plus responsable et des réponses communes pour promouvoir les partenariats.

90. À Monaco, le Prince Albert II a ordonné au Gouvernement de revoir son modèle économique, y

compris la gestion du patrimoine naturel, l'application d'un plan énergétique axé sur le climat, des initiatives en faveur d'une ville durable et la mobilisation de la population. Cet effort porterait sur la construction et les transports écologiques et la gestion durable de l'eau et des déchets. La Principauté met en œuvre un ambitieux plan de responsabilité écologique et réalise d'importants investissements de développement urbain en vue de moderniser ses infrastructures. Elle a créé un organisme officiel regroupant des partenaires publics et privés pour suivre l'évolution vers une économie diversifiée et durable. En outre, elle aide les organisations non gouvernementales locales à élaborer des initiatives liées au Programme 2030.

91. S'agissant de la recherche-développement, Monaco a fait des progrès considérables pour ce qui est de forger des partenariats entre des sociétés privées et des chercheurs. Il a accueilli des initiatives visant à promouvoir et diffuser les technologies brevetées en organisant des manifestations réunissant des chercheurs, des acteurs de la société civile, des organisations internationales et des entreprises privées du monde entier.

92. Étant donné l'importance du transport pour le développement durable, Monaco a appuyé des projets qui ont permis au premier navire et au premier aéronef alimentés exclusivement par l'énergie solaire de faire le tour du monde. D'autres manifestations sur les énergies renouvelables et les véhicules verts ont eu lieu. Monaco a également créé une pépinière d'entreprises qui octroie un financement aux projets sur les technologies innovantes. Il continuera à faire des investissements importants pour maintenir la croissance économique et à mobiliser les ressources et les acteurs nécessaires pour promouvoir la recherche et l'innovation. En outre, il augmentera sensiblement son aide publique au développement d'ici à 2020, essentiellement en faveur des pays les moins avancés.

93. **M. Hahn** (République de Corée) dit que la mise en œuvre du Programme 2030 exige la poursuite du débat sur la réforme du système de développement des Nations Unies en vue de mettre fin au cloisonnement et de renforcer le lien entre les trois piliers de la Charte des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. En outre, il est indispensable d'améliorer l'architecture de financement afin d'encourager la collaboration entre les institutions et avec diverses parties prenantes, notamment le secteur privé, les institutions financières internationales et les fonds verticaux, et d'empêcher la concurrence à somme nulle entre organismes. Le renforcement de la responsabilité et de la transparence

ainsi que l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience sont essentiels.

94. Le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 sont d'une importance cruciale. La République de Corée se félicite du succès du Forum politique de haut niveau de 2017 et attend avec intérêt la poursuite du renforcement et de l'amélioration de ses procédures. L'intervenant souligne l'importance de données ventilées de qualité et la nécessité pour tous les pays de disposer de capacités statistiques nationales afin d'assurer la mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard, il se félicite également des résultats du deuxième Forum sur le financement du développement.

95. Pays signataire de l'Accord de Paris, la République de Corée honorera ses engagements et participera activement aux négociations de suivi visant à établir le règlement de mise en œuvre, comme l'a demandé la vingt-deuxième Conférence des Parties tenue en 2016. Au niveau national, le pays redouble d'efforts pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 en vue de se transformer en une économie durable à faible émission de carbone. Il s'efforcera aussi d'aider les pays en développement à faire face et à s'adapter aux changements climatiques par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat et de l'Institut mondial de la croissance verte.

96. Il convient d'intensifier les efforts de réduction des risques de catastrophe, en particulier compte tenu de l'ampleur et de la fréquence des événements récents. L'urbanisation durable est une composante essentielle du développement durable, en particulier à la lumière du Nouveau Programme urbain pour le XXI^e siècle. La République de Corée est disposée à contribuer aux efforts visant à renforcer l'efficacité du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), parallèlement à la réforme du système de développement des Nations Unies.

97. Tout en continuant à intégrer les objectifs de développement durable dans ses politiques d'aide publique au développement, la République de Corée est disposée à partager son expérience en matière de développement en ce qui concerne les aspects prioritaires du Programme 2030 que sont l'éducation, la santé, l'égalité des sexes, la croissance inclusive et durable, et l'état de droit et la gouvernance.

98. **M^{me} Mejía Vélez** (Colombie) dit que la réforme du système des Nations Unies pour le développement atteste la nécessité de se concentrer sur l'efficacité et l'obtention de résultats concrets et mesurables à long terme. Il s'agit d'éviter les doubles emplois, d'optimiser les ressources, de définir plus clairement

les mandats des organismes et de répondre aux priorités des États Membres. La réforme d'ONU-Habitat, par exemple, offre l'occasion de faire de l'institution un modèle de transparence et d'efficacité et de favoriser un développement durable et la mise en œuvre intégrale du Nouveau Programme pour les villes.

99. Dans le contexte de la réforme, une plus grande attention doit être accordée au financement du développement. Il importe d'harmoniser l'ensemble du processus de réforme avec le Programme d'action d'Addis-Abeba afin de mettre pleinement en œuvre le Programme 2030. À cet égard, il est primordial de surmonter l'inertie profonde d'un système international de financement du développement qui profite à certains intérêts et manque de responsabilisation. Il est très important que les pays développés honorent leurs engagements en matière d'aide publique au développement et de financement de l'action climatique. Il faut garder à l'esprit la nécessité de mobiliser les ressources financières et non financières nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme 2030.

100. Alors que la Commission examine les mécanismes permettant de faire des progrès en ce qui concerne non seulement le transfert de technologie mais aussi tous les autres engagements énoncés dans le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, il convient de garder à l'esprit que les pays à revenu intermédiaire ont besoin d'avoir un accès différencié à la mobilisation des ressources extérieures, aux marchés de capitaux et moyens de financement concessionnels et au commerce, ainsi qu'à des instruments permettant d'attirer des investissements étrangers directs de qualité. Il faudrait examiner au plus haut niveau les relations entre le système des Nations Unies et les entités financières internationales, le secteur privé et les autres acteurs concernés et renforcer les relations entre les secteurs public et privé afin d'obtenir des résultats concrets d'ici à 2030.

101. **M. Skinner-Klée** (Guatemala) dit que son pays espère que la restructuration du système des Nations Unies pour le développement débouchera sur des gains d'efficacité en matière de financement du développement et de moyens de mise en œuvre du Programme 2030 pour les pays à revenu intermédiaire comme le sien, ainsi que sur l'accès à des technologies de développement et à des outils de contrôle et de suivi. L'absence de données ventilées fiables demeure un obstacle au contrôle et au suivi et à l'élaboration de politiques nationales appropriées. Le Guatemala a déjà commencé à harmoniser ses engagements au titre du

Programme 2030 et à les intégrer dans son propre plan national de développement.

102. Le financement du développement est la clef du succès de la réforme du système de développement. Le Guatemala s'inquiète du fait que l'accès au financement concessionnel se réduit à mesure que le revenu national augmente et exhorte les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales ainsi que les organismes du système des Nations Unies chargés du développement à adopter des politiques prévoyant un appui graduel par étape afin de mieux répondre aux différentes situations et difficultés des pays à revenu intermédiaire et d'assurer une utilisation efficace des ressources.

103. L'instabilité excessive des prix des produits de base, en particulier eu égard aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, est un autre sujet de préoccupation. Le fait que les produits de base agricoles représentent environ 20 % du produit intérieur brut du Guatemala et la manipulation des marchés rendent le pays extrêmement vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il importe d'améliorer la réglementation et la transparence des marchés internationaux de capitaux et des produits de base afin de réduire la volatilité.

104. La lutte contre les flux financiers illicites est également une priorité pour le pays, qui a réussi quelque peu à récupérer de l'argent blanchi dans le sillage de plusieurs lois adoptées récemment. L'intervenant espère que d'autres pays adopteront des pratiques optimales à la lumière du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

105. La restructuration d'ONU-Habitat devrait permettre d'accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilisation, conformément aux exigences du Nouveau Programme pour les villes. L'institution devrait engager une coopération intersectorielle avec d'autres organismes des Nations Unies, les administrations locales et d'autres acteurs pour promouvoir un développement urbain durable.

106. Enfin, l'intervenant souligne l'importance d'une paix durable et de la prévention, facteurs déterminants de la réforme visant à honorer la promesse fondamentale de l'Organisation, qui est de mettre les générations futures à l'abri du fléau de la guerre. Le Guatemala partage l'avis selon lequel le fait d'investir davantage dans la prévention sociale conduira à moins de conflits armés. Le travail accompli dans le domaine du développement représente un investissement dans la prévention.

107. **M. Eleyatt** (Mauritanie) dit que son pays a fait de grands progrès vers la réalisation des ambitieux objectifs de développement durable, en adoptant des politiques qui ont permis de relever le niveau de vie et de promouvoir l'investissement grâce à la simplification des règlements et à une plus grande transparence. La Mauritanie a aussi à cœur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le Gouvernement s'emploie à accroître l'emploi des jeunes, et il a adopté une politique de discrimination positive qui a permis aux femmes d'occuper des postes de direction dans des secteurs qui étaient traditionnellement l'apanage des hommes. Des cours de formation sont dispensés aux femmes élues afin d'accroître leur efficacité et l'accès des femmes à la microfinance est facilité, en particulier dans les zones rurales.

108. Dans le secteur de la santé, l'amélioration des infrastructures, du matériel et des ressources humaines a permis d'élargir la couverture sanitaire et d'augmenter la capacité du système de faire face aux épidémies et aux situations d'urgence. Des progrès ont été accomplis en matière de réduction de la mortalité infantile et maternelle et de lutte contre le VIH/sida. Le Gouvernement mauritanien a également entrepris des réformes fondamentales pour promouvoir l'indépendance de la justice, la bonne gouvernance et la transparence dans la conduite des affaires publiques.

109. Le désert couvrant plus des trois quarts de son territoire, la Mauritanie s'est efforcée d'intégrer les préoccupations environnementales dans ses politiques de croissance économique, en élargissant les programmes de reboisement et les zones protégées. L'intervenant demande à la communauté internationale de soutenir l'ambitieuse initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel.

110. **M^{me} Kabia** (Sierra Leone) dit que faire de l'élimination de la pauvreté l'objectif principal du programme de développement pour l'après-2015 a été un grand succès multilatéral. À cet égard, la délégation sierra-léonaise se félicite de la création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Toutefois, des millions de personnes dans de nombreux pays, dont le sien, vivent encore dans l'extrême pauvreté et la faim.

111. La Sierra Leone a enregistré des progrès notables dans le renforcement de la gouvernance politique et économique et l'amélioration des indicateurs sociaux. Elle a rattaché chacun des 17 objectifs et 169 cibles du Programme 2030 à sa troisième stratégie nationale de réduction de la pauvreté, le Programme pour la prospérité, qui vise à lui permettre de devenir un pays à

revenu intermédiaire d'ici à 2035. La mise en œuvre de ce programme a déjà eu un effet positif sur la consolidation de la paix dans le pays, un défi majeur en passe d'être relevé en dépit du fait que la Sierra Leone n'avait pas été en mesure de réaliser pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement.

112. Pays sortant d'un conflit, la Sierra Leone fait face à d'énormes difficultés, notamment la faiblesse de la structure de gouvernance et des institutions, l'insuffisance du capital humain et le manque d'un financement suffisant et prévisible. Elle se félicite donc que l'on ait pris acte de la nécessité de mobiliser des ressources suffisantes pour les pays touchés par un conflit. Un apport financier stable et prévisible à long terme revêt une importance capitale. Malgré les problèmes économiques et financiers que connaissent les partenaires de développement du pays, il est essentiel que la coopération internationale pour le développement se poursuive et que les engagements pris en matière d'aide publique au développement soient respectés.

113. Les changements climatiques peuvent avoir une incidence désastreuse sur les pays fragiles comme la Sierra Leone. Sans un meilleur accès au financement de l'action climatique, les effets néfastes compromettraient davantage encore la sécurité alimentaire et menaceraient la paix et la sécurité internationales. Les inondations et coulées de boue catastrophiques survenues récemment à Freetown ont fait plus de 1 000 morts et des milliers de déplacés et causé des dégâts considérables à un pays qui seulement deux ans auparavant avait vaincu le virus mortel Ebola.

114. Le financement public international joue un rôle primordial comme complément indispensable de la mobilisation des ressources nationales. De nombreux pays parmi les moins avancés ont du mal à développer leur secteur privé et à attirer d'importants investissements étrangers privés dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'infrastructure, l'industrie légère, la pêche, le commerce, le tourisme et l'industrie.

115. **M^{me} Moldoisaeva** (République kirghize) dit qu'en 2017, en tant que président en exercice de la Communauté économique eurasiennne, son pays a présenté un premier rapport sur la réalisation des objectifs de développement durable au niveau régional, fermement convaincu que l'expérience de la communauté peut contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux communs. Le Gouvernement kirghize s'acquitte également de ses engagements au titre du Programme 2030 au niveau national. Dans le cadre du Programme d'action de Vienne en faveur des

pays en développement sans littoral pour la décennie 2014–2024, il a mis en œuvre plusieurs projets solides pour améliorer les transports et les infrastructures, et a atteint l'autosuffisance énergétique et mis en place un secteur énergétique stable. La stratégie nationale de développement durable pour 2040 comportera des indicateurs mondiaux du développement durable et mettra en avant les difficultés auxquelles le pays fait face. L'une de ces difficultés consiste à promouvoir les principes de l'administration en ligne et à bâtir une société ouverte. À cette fin, le Président a lancé le programme Taza Koom, qui vise à faire de la République kirghize un État axé sur l'être humain et fondé sur les principes modernes de gouvernance.

116. Les problèmes de changements climatiques ont des répercussions négatives sur tous les domaines de l'économie kirghize en raison de la fréquence accrue des catastrophes naturelles, qui ont causé des glissements de terrain, des coulées de boue, des inondations et des avalanches dans les régions montagneuses du pays. Par ailleurs, comme on le sait, plusieurs grands sites d'enfouissement des déchets d'uranium sont situés à proximité de rivières et de sources. Si un accident se produisait sur l'un quelconque de ces sites, la contamination des rivières voisines pourrait provoquer une catastrophe humanitaire et écologique majeure susceptible de compromettre la vie et la santé de millions de personnes ainsi que le développement socioéconomique de tous les États d'Asie centrale. À ce propos, à l'initiative de la République kirghize, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/218 intitulée « Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale ». Les résultats de quatre années de suivi de l'application de cette résolution ont été présentés à une manifestation parallèle de haut niveau organisée conjointement par la République kirghize et l'Union européenne pendant le débat général pendant la session en cours.

117. La fonte rapide des glaciers du pays est extrêmement alarmante, car ils sont une source d'eau douce non seulement pour les pays d'Asie centrale mais aussi pour le monde entier. Selon les prévisions, la superficie totale des glaciers du Kirghizistan pourrait être réduite de 30 à 40 % d'ici à 2025, et ces glaciers pourraient complètement disparaître d'ici à 2100. Le pays demande donc que des projets de collaboration soient menés pour préserver les glaciers des écosystèmes montagneux.

118. La survie même de l'humanité ainsi que la préservation de la biosphère sont en jeu dans la transition vers le développement durable. Du fait des

changements climatiques, diverses espèces d'animaux rares et la biodiversité des écosystèmes montagneux du pays sont déjà clairement menacées. La population des léopards des neiges a diminué de moitié dans le monde depuis les années 90. En 2013, la République kirghize a lancé un forum mondial pour préserver ces animaux et leur écosystème dans le cadre d'une stratégie environnementale unique. Un deuxième forum international, tenu en août 2017 à Bichkek, a débouché sur un projet régional multinational visant à préserver la biodiversité, proposé par le pays.

La séance est levée à 18 heures.